



Ville de Sainte-Marie

### HOCKEY MINEUR BEAUCE-NORD POLITIQUE D'INSCRIPTION

L'inscription au hockey pour les jeunes de Ste-Marie, St-Elzéar, Scott, St-Sylvestre, St-Bernard, St-Isidore et St-Lambert pour la prochaine saison aura lieu du 15 avril au 1<sup>er</sup> juin via notre site internet.  
<http://rapidesbeaucenord.com/>

Après la période officielle des inscriptions, HOCKEY MINEUR BEAUCE-NORD placera sur une liste d'attente chronologique, les inscriptions reçues après 21 heures le 1<sup>er</sup> juin. Après cette date, il y aura des frais de 50\$ additionnels pour chaque enfant inscrit.

Si votre enfant est gardien de but, advenant un surplus de gardiens dans une division donnée, le Comité de sélection effectuera une évaluation de tous et, les gardiens ayant le plus de difficulté auront l'opportunité d'être convertis en joueur. Si un gardien refuse cette option, il pourra faire une demande de remboursement. La même démarche s'appliquera pour les avants ou défenseurs selon la demande du niveau concerné. \*Peu importe votre niveau, vous devez avoir un cours de hockey ou une école de patin pour vous inscrire au Hockey Mineur.

Les coûts d'inscription seront les suivants:

	RÉSIDENTS (Ste-Marie, St-Isidore et St-Lambert)			NON-RÉSIDENTS (autres)		
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ième</sup> enfant	3 <sup>ième</sup> enfant	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ième</sup> enfant	3 <sup>ième</sup> enfant
Pré-Novice 1	270\$	245\$	220\$	460\$	435\$	410\$
Pré-Novice 2	270\$	245\$	220\$	460\$	435\$	410\$
Novice	355\$	330\$	305\$	595\$	570\$	545\$
Atome	405\$	380\$	355\$	645\$	620\$	595\$
Pee-wee	405\$	380\$	355\$	645\$	620\$	595\$
Bantam	405\$	380\$	355\$	645\$	620\$	595\$
Midget	405\$	380\$	355\$	645\$	620\$	595\$
	ÉTUDIANTS RÉSIDENTS		ÉTUDIANTS NON-RÉSIDENTS		TRAVAILLEURS RÉSIDENTS NON-RÉSIDENTS	
Junior	480\$		600\$		600\$	

Pour les divisions Atome et Pee-wee, les joueurs ne présentant pas les habiletés nécessaires pourraient être orientés vers une solution alternative.

**Tout joueur qui sera sélectionné pour une équipe double lettre, aura un déboursé supplémentaire de 190\$. Si le joueur évoluant dans cette catégorie a déjà la gaine, le montant sera de 145\$. De plus, ils devront obligatoirement avoir les bas et la gaine des Rapides de Beauce-Nord. Si un joueur refuse, il sera envoyé à un niveau simple lettre.**

**Les frais double lettre doivent être acquittés par chèque lors de la remise des chandails de partie pour les matchs hors concours. Dans l'éventualité où le joueur est retranché de l'équipe, le chèque lui sera remis lorsque ce dernier remettra son chandail.**

**MODALITÉ DE PAIEMENT POUR TOUS: (DE PRÉFÉRENCE ACCES D) ou chèque**

Une réduction de 25\$ sera accordée pour le deuxième enfant inscrit, et 50\$ pour le troisième enfant et les suivants.

➤ Le tiers du paiement devra être fait le jour de l'inscription, le 2<sup>e</sup> tiers le 15 juin et le dernier tiers le 1 août.

#### **ATTENTION**

Tout joueur dont les versements ne seront pas acquittés tel que prévu pour le **1<sup>er</sup> août, pourra se voir refuser l'accès à la glace.**

Pour tout joueur provenant du territoire extérieur de HOCKEY MINEUR BEAUCE-NORD, la candidature d'un joueur sera acceptée en fonction des places disponibles pour chaque division, et en fournissant une preuve de libération de son territoire d'appartenance.

**Tout joueur doit d'abord s'inscrire à HOCKEY MINEUR BEAUCE-NORD.** Un montant de 25\$ (non remboursable) sera retenu du coût d'inscription pour tout joueur résident ou non-résident qui désirera évoluer dans une autre organisation.

#### **MODALITÉ DE REMBOURSEMENT POUR TOUS**

Suite à une demande écrite, pendant et/ou après le camp de sélection des joueurs, d'un parent de joueur expliquant la et/ou les raisons de la demande.

Le remboursement des coûts d'inscription d'un joueur sera effectué de

la façon suivante;

- Le demandeur devra remettre le reçu qui lui a été remis lors de l'inscription initiale du et/ou des joueurs visé(s) par la demande,
- Le remboursement sera effectué, par chèque, en un seul versement dans un délai de 30 jours suivant la réception de la demande de remboursement,
- Les dates suivantes seront prises en considération :
  - o Avant le 1<sup>er</sup> septembre (incluant le brise-glace): 25\$ non remboursable,
  - o Pendant le camp de sélection : 100\$ non remboursable,
  - o Après le camp de sélection : 60% du coût initial d'inscription non remboursable,
  - o Après le 1<sup>er</sup> novembre : aucun remboursement.

**En vous inscrivant pendant la période officielle, vous nous aidez à mieux planifier les besoins en heures de glace, ainsi que le nombre d'équipes.**

Merci de votre collaboration,

HOCKEY MINEUR BEAUCE-NORD

Manon L'Heureux, secrétaire  
HOCKEY MINEUR BEAUCE-NORD

